



Collège Les Capucins

0770033T

Route de Voisenon - 77000 MELUN

Tel : 01 60 68 69 30

CONSEIL D'ADMINISTRATION

3 NOVEMBRE 2015

PROCES VERBAL

Membres présents :

Membres de droit,

Monsieur Fortin, chef d'établissement, président du conseil d'administration,

Madame Bonnaveau, chef d'établissement adjointe,

Madame Troadec, gestionnaire de l'établissement,

Madame Larderet, conseillère principale d'éducation,

Madame Barge-Pouy, représentante du conseil départemental,

Monsieur Rodriguez, représentant de la commune de Melun,

Madame Astruc, représentante suppléante de la commune de Melun,

Représentants des enseignants et des personnels d'éducation,

Mesdames Debatty, Teyssier et Aupy et Sassi. Messieurs Daubard, Martin et Bouacha.

Représentants élus des personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service, sociaux et de santé

Messieurs Jacquin et Poisot

Représentants élus des parents d'élèves,

Mesdames Voulminost et Meterfi

Représentants élus des élèves,

Melles Baaloudj et Siby.

Membres excusés :

Mme Beaulnes-Sereni, Messieurs Jullemier et Pratola, représentants de la collectivité de rattachement

Monsieur Fontan et Mme Geoffroy, représentants des enseignants,

Mmes Colombani, Anani, Amrani, Mazouni, Akouala et Ouaddah, représentants des parents d'élèves,

Melles Jacques et Karali, représentante élues des élèves.

Le quorum est atteint à 17h45 – 20 présents, la séance est ouverte.

Le secrétariat de séance est assuré par Madame BONNAVAUD.

En préambule, le président du conseil d'administration remercie la municipalité de Melun d'avoir procédé à la désignation de ses représentants titulaire et suppléant au conseil d'administration. M. Rodriguez sera donc le représentant titulaire et Madame Astruc sera sa suppléante.

1- Élections relatives à l'installation de la commission permanente et du conseil de discipline

Les membres de la commission permanente et du conseil de discipline sont élus à l'unanimité.

- Commission permanente

Titulaires	Suppléants
Le chef d'établissement, président : M. Fortin L'adjointe au chef d'établissement : Mme Bonnavaud L'adjointe-gestionnaire de l'établissement : Mme Troadec Le représentant du CD77 : Mme Beaulne-Sereni Les représentants des personnels d'enseignement et d'éducation : M. Daubard, Mmes Teyssier et Debatty Le représentant des personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service, sociaux et de santé : M. Jacquin Les représentants élus des parents d'élèves : Mmes Voulminost, Meterfi et Colombani Le représentant des élèves : Melle Baaloudj	Mme Barge-Pouy M. Fontan, M. Martin et Mme Aupy M. Poisot Mmes Anani, Amrouni, Mazouni Melle Siby

- Conseil de discipline

Titulaires	Suppléants
Le chef d'établissement, président : M. Fortin L'adjointe au chef d'établissement : Mme Bonnavaud La conseillère principale d'éducation : Mme Larderet Les représentants des personnels d'enseignement et d'éducation : M. Daubard, Mmes Teyssier et Fontan Le représentant des personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service, sociaux et de santé : M. Poisot Les représentants élus des parents d'élèves : Mmes Voulminost, Meterfi et Colombani Le représentant des élèves : Melles Baaloudj et Siby	Mmes Aupy et Geoffroy, M. Bouacha M. Jacquin Mmes Anani, Amrouni, Mazouni Melles Jacques et Karali

A l'issue de la constitution de ces deux instances, Mme Sassi quitte la séance, Mme Astruc participe aux travaux avec voix consultative. 19 présents (18 votants et Mme Astruc, suppléante de M. Rodriguez)

Le quorum est atteint. Le CA peut se tenir suivant l'ordre du jour à 18h

2- Approbation de l'ordre du jour

Plusieurs éléments ayant été transmis au secrétariat pour le lundi 2 novembre 2015, l'ordre du jour suivant est proposé :

2. Approbation de l'ordre du jour.
3. Approbation du compte rendu du CA du 29/09/2015.
4. Présentation du conseil pédagogique.
5. Préparation budgétaire 2016.
 - a) Tarifs demi-pension 2016 au forfait et à l'unité.
 - b) Tarifs demi-pension 2016 des personnels et élèves au ticket.
 - c) Tarifications diverses.
 - d) Taux de participation du service restauration hébergement (RH) au service administration et logistique (ALO).
 - e) Attribution des logements de fonctions pour l'année 2015/2016.
6. Questions diverses.
 - a) Convention avec la DSDEN77
 - b) Décision budgétaire modificative pour information
 - c) Décision budgétaire modificative pour vote
 - d) Modalités d'organisation des enseignements d'histoire des arts
 - e) Le devenir des centres d'Information et d'Orientation.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3- Approbation du compte rendu du CA du 29/09/2015

M. Daubard fait remarquer une faute de frappe à la 2ème ligne : il manque le n de « moins »
Avec cette réserve, le compte rendu du conseil d'administration est approuvé à l'unanimité.

4- Présentation du conseil pédagogique.

Le chef d'établissement rappelle le rôle du conseil pédagogique. Il rappelle notamment qu'au moment de la répartition de la dotation horaire globale allouée à l'établissement, la commission permanente doit s'assurer que le conseil pédagogique a bien été consulté.

Il présente ensuite les membres du conseil pédagogique.

	<i>Au titre de</i>
M. Fortin	Principal
Mme Bonnavaud	Principale adjointe
Mme Larderet	Conseillère principale d'éducation
M. Daubard	Professeurs principaux de 3ème
Mme Rech	Professeurs principaux de 4ème – Langues vivantes
M. Gallego	Professeurs principaux de 5ème - EPS
Mme Prost	Professeurs principaux de 6ème - Mathématiques
Mme Aupy	Lettres modernes/ Radio Capucins
Mme Walter	Histoire-Géographie / Parcours d'Avenir/UPE2A
M. Martin	TICE, SVT, PC et technologie
Mme Britsch	Disciplines artistiques
Mme Debatty	CDI
<i>Suppléants</i>	
<i>Mme Barrier, Mme Teyssier, M. Feltz, M. Fontan, Mme Jubin, M. Dechaux</i>	

5- Préparation budgétaire

a) Tarifs demi-pension 2016 au forfait et à l'unité.

Le chef d'établissement explique que le conseil départemental a décidé de fixer à 7,1% le montant maximal de l'augmentation du tarif unitaire des repas servis dans les collèges dont le tarif du repas facturé aux familles est, à la date du 30/06/2015, inférieur ou égal à 3,44 €, ce qui est le cas du collège des Capucins. Il est proposé aux administrateurs de passer de 3,38 € à 3,44 € soit une augmentation de 2 %. La proposition est adoptée à l'unanimité.

La gestionnaire du collège présente ensuite le tarif du forfait : L'année 2016 comprenant 140 jours de fonctionnement du service de restauration répartis de la façon suivante :

Janvier / mars 2016	42 jours	144,48 €
Avril / août 2016	45 jours	154,80€
Septembre / décembre 2016	53 jours	182.32€

Le montant total s'élèverait donc à 481.60€ pour l'année 2015. La proposition est adoptée à l'unanimité.

Enfin, le chef d'établissement propose d'augmenter le ticket repas à l'unité de 3.46€ à 3.52€. La proposition est adoptée à l'unanimité.

b) Tarifs demi-pension 2016 des personnels au ticket.

Pour information, le 2 octobre 2015, le conseil départemental a modifié la grille tarifaire présentée en juillet 2015. La grille ci-dessous s'appliquera à compter du 1er janvier 2016 dans tous les collèges publics de Seine-et-Marne :

Agents exerçant leur fonction au sein du collège :

Indice inférieur ou égal à 364 : 2.60 €

Indice inférieur ou égal à 430 : 4,00 €

Indice supérieur à 430 : 5,00 €

Extérieurs et invités :

Toutes situations : 8.85 €

M. Daubard, représentant des enseignants, remercie le conseil départemental d'avoir su entendre les revendications des conseils d'administrations des collèges de Seine-et-Marne.

c) Tarifications diverses.

Il est proposé aux administrateurs d'approuver les tarifications diverses suivantes.

Manuel scolaire perdu : 20,00 €

Manuel scolaire dégradé : 10.00 €

Ouvrages du CDI perdu ou dégradé (Livre de poche) : 5.00 €

Ouvrages du CDI perdu ou dégradé : (Album, bande dessinée, documentaire) : 11.00 €

Ouvrages du CDI perdu ou dégradé (Périodique – magazine-) : 4.00 €

Couverture de carnet correspondance : 1.00€

Carnet de correspondance perdu : 5.00 €

Clé du collège perdue (passe) : 38.00€

Clé de boîtier TNI perdue : 4.00 €

Dégradations diverses volontaires : selon la valeur du matériel dégradé

d) Taux de participation du service restauration hébergement (RH) au service administration et logistique (ALO).

Le chef d'établissement propose de porter le taux de participation du service SRH au service ALO à 22%. En conséquence, le service restauration hébergement contribuera aux charges communes de l'établissement à hauteur de 22% des recettes du service de restauration. La proposition est adoptée à l'unanimité.

e) Attribution des logements de fonctions pour l'année 2015/2016.

Le chef d'établissement rappelle que deux de ces logements sont mis à disposition par la mairie de Melun. Il présente ensuite la répartition des 3 logements de fonction de l'établissement : Mme Liebart, agent d'accueil (nécessité absolue de service), Mme Troadec, gestionnaire (nécessité absolue de service) occupent un logement. Le logement réservé au principal reste vide.

6- Questions diverses.

a) Convention entre le collège et la DSDEN77

Le chef d'établissement présente la convention liant le collège des Capucins à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Seine-et-Marne qui organise la gestion des fonds relevant de la politique de la ville alloués aux établissements du premier degré.

Le conseil d'administration, à l'unanimité, autorise le chef d'établissement à signer cette convention.

b) Décision budgétaire modificative pour information

Le président du conseil d'administration informe les administrateurs que le rectorat, dans le cadre du dispositif « école ouverte » a attribué une subvention de fonctionnement au collège. La subvention est inscrite au budget du collège.

c) Décision budgétaire modificative

Dans le cadre du projet artistique développé dans les classes de quatrième, il est nécessaire d'acheter deux ordinateurs préparés pour la musique qui coûtent chacun plus de 800 euros. Il est donc proposé aux administrateurs de modifier le budget de l'établissement en effectuant un virement de 2715 euros du compte de fonctionnement vers le compte d'investissement. La proposition est adoptée à l'unanimité.

d) Modalités d'organisation des enseignements d'histoire des arts

Le principal informe l'assemblée des modalités d'organisation de l'histoire des arts pour l'année scolaire 2015 / 2016. Les enseignements d'histoire des arts seront mis en œuvre au sein de chaque classe avant les congés

de printemps pour les élèves de troisième. Les choix personnels (5 sujets choisis à partir de la liste étudiés en classe durant l'année) des élèves seront retournés au collège à l'issue des congés de printemps, l'épreuve devant être organisée le jeudi 26 mai 2015.

e) Devenir des CIO en Seine et Marne

M. Daubard, représentant des personnels enseignants présente une motion transmise par les personnels des CIO qui sont inquiets pour leur devenir (voir annexe)

M. Rodriguez, Mme Astruc et Mme Barge-Pouy découvrent cette situation et précisent que cette motion ne mentionne pas d'éléments chiffrés qui permettraient de mieux comprendre l'impact de la décision du conseil départemental. Le président du conseil d'administration rappelle que, les CIO ne relevant pas des compétences du département, celui-ci a décidé de ne pas reconduire pour 2016, les crédits alloués au fonctionnement de ces établissements. M. Daubard précise alors l'importance de disposer d'un lieu ressource à proximité de l'établissement. Mme Barge-Pouy se propose de se renseigner et de revenir vers nous lors du prochain CA.

REFUS DE VOTE	VOTE CONTRE	ABSTENTION	VOTE POUR
0	0	3	15

Fin de séance à 19h10.

Le président du conseil d'administration
Pascal FORTIN



Le secrétaire de séance
Corinne BONNAVAUD

A large, stylized blue ink signature that overlaps the text "Le secrétaire de séance Corinne BONNAVAUD".

Motion contre la suppression des Centres d'Information et d'Orientation de Seine-et-Marne

Les représentants du Conseil d'administration du collège/Lycée ...X... tiennent à dénoncer le désengagement du conseil départemental de Seine et Marne qui unilatéralement a décidé de ne plus financer les 8 CIO (centre d'information et d'orientation) dont il avait la charge jusqu'ici, conduisant ainsi à leur suppression pure et simple. Cette décision est incompréhensible dans un grand département comme le nôtre où les CIO jouent un rôle irremplaçable au plus près des besoins d'information et d'orientation des familles et des élèves. Ces réseaux, implantés dans les districts scolaires sont des lieux d'échanges et de partenariats avec les organismes de l'insertion, de l'emploi, des services sociaux.

Où seront accueillis les seine-et-marnais de 19-25 ans dont le taux de poursuite d'études supérieures est le plus préoccupant d'île de France? Qui contribuera à l'accueil des élèves décrocheurs ? Où seront accueillis les EANA (Élèves Allophones Nouvellement Arrivés), à l'heure où les événements géopolitiques actuels entraînent l'arrivée de réfugiés fuyant les guerres et les persécutions ?

Nous appelons les élus départementaux à reconsidérer cette décision qui aura un impact négatif pour les conditions de travail des personnels et pour les parents d'élèves seine-et-marnais. Nous appelons également l'Etat à prendre toute sa place dans le maintien du service public d'orientation dans notre département.